

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 17 NOVEMBRE 2022**

Nombre en exercice : 31  
Nombre de présents : 23  
Nombre de votants : 29

Convocation du 8.11.2022  
Affichage du 8.11.2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept novembre, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes de La Lande-sur-Eure suite à la convocation du 8.11.2022, affichée le 8 novembre 2022.

Etaient présents : M BAILLIF Christian, M ANQUETIL Dominique, Mme BERGER Frédérique, M BLOTTIERE Philippe, M BOUTTIER Jean-Jacques, Mme BRAULT Roselyne, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M DUGUET Christian, Mme ENCELIN Elyane, Mme EDOU Bernadette, M GUILLET Denis, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, M LE SECQ Emmanuel, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POUILLAIN Francine, Mme REVET Evelyne, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excuses : M Du LAC Jean-Vincent (donne pouvoir à M BAILLIF Christian), M DESCHAMPS Michel, Mme FEUGUEUR Stéphanie (donne pouvoir à M BOUTTIER Jean-Jacques), M GUYOT Philippe (donne pouvoir à M ANQUETIL Dominique), M GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à M MICHEL-FLANDIN Patrice), Mme LEROY Céline (donne pouvoir à Mme BRAULT Roselyne), Mme RADIGUET Angéline (donne pouvoir à M POIRIER Franck), Mme SAUVANEIX Alexandra.

Assistait également : M. GRANGE Denis DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

Monsieur Marcel VIANDIER est désigné secrétaire de séance

**DELIBERATION N° 2022.11.181**

**AVENANT PROLONGATION DE DELAIS - MARCHÉ AD3E – AUDIT ÉNERGETIQUE DE BÂTIMENTS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX**

Par délibération en date du 15 décembre 2002 la CdC des Hauts du Perche confiait une mission d'audit énergétique et thermique des bâtiments intercommunaux et communaux à la société AD3E.

Le terme de cette mission était fixé à la date du 1<sup>er</sup> octobre 2022.

Pour des raisons inhérentes à AD3E et d'incompréhension dans les modalités de collecte et transmission des données de consommations énergétiques de ces bâtiments, AD3E a pris un retard important.

Afin de finaliser dans les meilleures conditions cet audit il est proposé de prolonger la mission d'AD3E jusqu'au 15 février 2023.

Un avenant n°1 au contrat d'AD3E fixera la nouvelle date de rendu de cet audit.

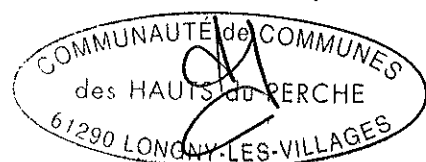
**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'accepter les termes de cet avenant ;**
- **De l'autoriser à signer cet avenant dit n°1 avec la société AD3E et tout documents y afférents.**

*Pour extrait certifié conforme*

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le  
Et publication du*

**Le Président,  
Emmanuel LE SECQ**



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1

**A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

**CDC DES HAUTS DU PERCHE**  
2 RUE DU VIEUX MOULIN  
LONGNY AU PERCHE  
61290 LONGNY-LES-VILLAGES

SIRET : 200 068 856 00018

**B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

**AD'3 E SAS**  
220 BOULEVARD DE LA PAIX  
13640 LA ROQUE D'ANTHERON

SIRET : 479 987 018 00054

**C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.**

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

**AUDIT ENERGETIQUE DE BATIMENTS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX**

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 28/12/2021

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : Jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2022

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 34 925 €
- Montant HT : 6 985 €
- Montant TTC : 41 910 €

## D - Objet de l'avenant.

- Modifications introduites par le présent avenant :

**LE DELAI D'EXECUTION EST PROLONGE JUSQU'AU 15 FEVRIER 2023.**

- Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :  
 (Cocher la case correspondante.)

NON  OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : .....
- Montant HT : .....
- Montant TTC : .....
- % d'écart introduit par l'avenant : .....

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : .....
- Montant HT : .....
- Montant TTC : .....
- 

## E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

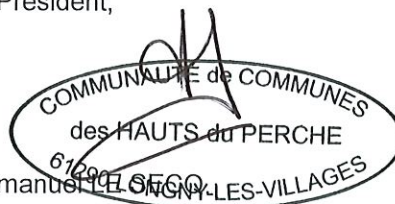
Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

A Longny-les-Villages, le 18 novembre 2022,  
 Le Président,

  
 COMMUNAUTÉ de COMMUNES  
 des HAUTS du PERCHE  
 61200  
 LONGNY-LES-VILLAGES

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.